Chère Lectrice, Cher Lecteur,

Voici déjà la quatorzième édition de ce Newsticker, dans laquelle vous pouvez découvrir des informations sur un test du nouveau train duplex des CFF ainsi que sur des détails utiles sur la facturation des nouvelles taxes pour la radio et la télévision. Nous vous en souhaitons une excellente lecture.

**Transports publics**

**Tester le train duplex de grandes lignes**

Verena Kuonen, Vice-Présidente de Inclusion Handicap et membre de la FSA, a eu l’occasion de tester personnellement le nouveau train duplex des CFF, accompagnée d’un reporter de la radio romande RTS La Première. L’émission illustre parfaitement quelques-unes de nos réprimandes pertinentes mises en avant dans la plainte de Inclusion Handicap. En suivant le lien ci-après, il est possible d’écouter l’intégralité de l’émission «Ici la Suisse» du 8 février 2019: [Émission de la RTS](https://www.rts.ch/play/radio/ici-la-suisse/audio/ici-la-suisse-les-nouveaux-trains-bombardier-peu-adaptes-pour-les-handicapes?id=10184118).

**Culture & audiodescription**

**Nouveau – taxes de Serafe au lieu de la facture de Billag reçue auparavant**

Plusieurs membres ont contacté la Défense des intérêts de la FSA et souhaitent savoir, pourquoi ils doivent désormais aussi payer des taxes pour la télévision. Contrairement à Billag, Serafe facture maintenant les taxes à chaque ménage, indépendamment du fait où un appareil de télévision est utilisé ou non. La redevance perçue auparavant pour les appareils de réception en service a été remplacée par une taxe générale (révision partielle de la Loi sur la radio et la télévision). Les personnes bénéficiaires de prestations complémentaires de l’AVS ou de l’AI restent exemptées de la taxe.  Celles qui sourdes et aveugles à la fois et vivent seules ou bien celles qui habitent dans un home, comme par exemple dans un ÉMS, ne paient désormais plus de taxes. Celles qui renoncent complètement à utiliser des appareils de radio et télévision, peuvent encore, pendant une période transitoire de cinq années, se laisser exempter de la taxe, selon les dispositions légales du «Opting out». Pour des demandes d’exemption ou d’autres informations, prière de vous adresser directement à Serafe SA, case postale, 8010 Zurich, Tél.: 058 201 31 67, [www.serafe.ch](http://www.serafe.ch).

**Sécurité routière**

**Véhicules autonomes – échange entre la FSA et l'Office fédéral des routes**

L'échange, désormais traditionnel, entre la FSA et le Bureau de coordination des essais relatifs à la conduite automatique en Suisse auprès de l'Office fédéral des routes (OfRou) a eu lieu fin janvier.

Il est ressorti de la séance que la plupart des autorisations de circuler ont été données à des projets de lignes de «smart shuttle», ces minibus autonomes qui cheminent à Sion, par exemple.

Par contre, peu d'autres projets ont été soumis à l'Office fédéral des routes.  En effet, l'OfRou a des exigences très strictes pour délivrer des autorisations exceptionnelles de circuler. Les entreprises privées sont donc peu enclines à faire circuler leurs engins expérimentaux sur les routes suisses et privilégient leurs circuits privés.

L'entretien nous a aussi laissé comprendre que le potentiel développement fulgurant des voitures robots, dont nous parlent les médias et les publicités de l'industrie de l'automobile, relève plutôt de l'autosuggestion que de la réalité. Ce n'est donc pas dans un avenir proche que les voitures autonomes seront majoritaires dans le trafic.

**Politique (sociale)**

**Réforme des prestations complémentaires**

Durant la dernière phase de la procédure d'élimination des divergences concernant la réforme des prestations complémentaires (PC), la commission préparatoire du Conseil national (CSSS-N) a accepté une proposition de compromis au sujet des montants des PC pour les besoins vitaux des enfants: il est désormais prévu de ne pas réduire les montants destinés aux enfants de plus de 11 ans. Or, cette proposition de compromis reste très douloureuse pour bon nombre de familles, du fait que les contributions destinées aux enfants plus jeunes seront sensiblement réduites.

Les PC assurent la survie matérielle de nombreuses personnes en situation de handicap: près de la moitié des bénéficiaires de prestations AI en dépendent. Durant la session de printemps, l'objet sera soumis une dernière fois au Conseil national. S'il subsiste des divergences, il incombera à la conférence de conciliation de statuer sur la réforme des PC.

**Divers**

**Journée mondiale du Braille**

Annuellement, depuis 2001, a lieu le 4 janvier la «Journée mondiale du Braille», en honneur à Louis Braille, né le 4 janvier 1809 et inventeur de l’écriture qui porte son nom. L’Union mondiale des aveugles a créé la «Journée mondiale du Braille» pour promouvoir et renforcer l’écriture des personnes aveugles. Lors de cet événement, il convient de rendre attentif sur la signification primordiale du braille et sur les besoins des personnes aveugles et malvoyantes. Grâce à l’invention du Braille, l’accès à la formation et la littérature ainsi qu’à d’autres documents écrits a été rendu possible pour les personnes atteintes d’un handicap visuel.

La FSA s’engage en faveur de l’écriture Braille; que ce soit sur des inscriptions sur les mains courantes dans les gares ou bien dans des médias imprimés en Braille, comme par exemple le magazine des membres «Clin d’œil». Dans l’édition de mars de ce magazine de la FSA, vous pourrez découvrir pourquoi l’écriture Braille est toujours autant indispensable, malgré l’essor des nouvelles technologies.

Meilleures salutations,

Daniela Moser – Joël Favre – Olivier Maridor

Défense des intérêts

Téléphone 031 390 88 33

defensedesinterets@sbv-fsa.ch

**Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA**

Secrétariat général

Könizstrasse 23, case postale, 3001 Berne

[sbv-fsa.ch](http://www.sbv-fsa.ch/) | [facebook](https://www.facebook.com/sbv.fsa/)

**Ensemble, on voit mieux**

Compte fpour vos dons 10-2019-4 | IBAN CH08 0900 0000 1000 2019 4

Votre don en bonnes mains. La FSA est titulaire du label de qualité ZEWO.